



SYNDICAT MIXTE DU PAYS MEDOC (Siren : 253304802)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Laurent-Médoc
Arrondissement	Lesparre-Médoc
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/06/1996
Date d'effet	18/06/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Henri SABAROT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	4 RUE DU GENERAL DE GAULLE
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33112 SAINT LAURENT MEDOC
Téléphone	05 57 75 18 92
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	147 781
Densité moyenne	58,72

Périmètres

Nombre total de membres : 9

- Dont 3 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Blanquefort (213300569)	16 064
33	Eysines (213301625)	22 235
33	Parempuyre (213303126)	8 014

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
33	CC Coeur du Médoc (243301421)	CC
33	CC de la Pointe du Médoc (243300738)	CC
33	CC des Lacs Médocains (243301413)	CC
33	CC du Centre Médoc (243300837)	CC
33	CC Médoc Estuaire (243301447)	CC
33	CC Médullienne (243301389)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Le syndicat mixte inscrit son action dans le cadre du Médoc. Il a pour objectif : - L'affirmation du Pays Médoc, géographiquement, historiquement et culturellement reconnu comme circonscrit dans les 6 cantons possédant une façade maritime ou fluviale. - Le Syndicat Mixte érige ce territoire identifié en territoire de projet par l'élaboration et la mise en oeuvre d'une charte de développement durable. A cette fin, le Syndicat a pour compétence : 1) La valorisation de l'identité médocaine - Par la mise en valeur des patrimoines, naturels et culturels. - Par l'élaboration et la promotion d'une image Médoc. 2) Le développement territorial - Par des actions en faveur du désenclavement, notamment en matière d'infrastructures. - Par l'aide à la conception et à la réalisation de projets. - Par la mise en oeuvre de politiques contractuelles 3) La prestation de services - Aux collectivités locales - Aux acteurs associatifs et aux socio-professionnels.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)